

Lévis, le lundi 25 août 2025

Objet : Nouvelle réglementation en vigueur dès le début de l'année scolaire 2025-2026

Bonjour chers parents,

Comme vous en avez sûrement entendu parler dans les médias, de nouvelles règles concernant l'utilisation du cellulaire à l'école entreront en vigueur **dès le début de l'année scolaire**.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la trajectoire ci-dessous.

« Dès la rentrée 2025, l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels (ex. : les montres intelligentes) sera interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner, et ce, sur l'ensemble du terrain des écoles publiques et privées. »

RÈGLES ET INTERVENTIONS 2025-2026
AUCUNE utilisation à l'intérieur de l'établissement scolaire.
AUCUNE utilisation sur le terrain de l'établissement scolaire.
- Lorsqu'un élève est pris à utiliser son cellulaire ou sa montre intelligente dans l'école ou sur le terrain de l'école, il se voit confisquer son appareil. Lors d'une première saisie : L'élève se voit confisquer son appareil pour la journée. L'appareil est remis à la TES qui le remettra à l'élève en fin de journée. - L'intervenant ou la TES envoie un courriel aux parents en guise de rappel concernant la politique de gestion du cellulaire en milieu scolaire. Lors des saisies suivantes : Le cellulaire est remis à la secrétaire. - Un appel sera fait aux parents afin de les informer qu'ils doivent venir récupérer l'appareil au secrétariat pendant les heures d'ouverture du secrétariat. - La direction se réserve le droit d'appliquer d'autres mesures pour un élève qui contreviendrait à cette règle à répétition.

Merci d'en discuter avec votre enfant afin qu'il/elle soit prêt(e) à faire sa rentrée dans les règles.

La Direction de l'École de la Clé-du-Boisé